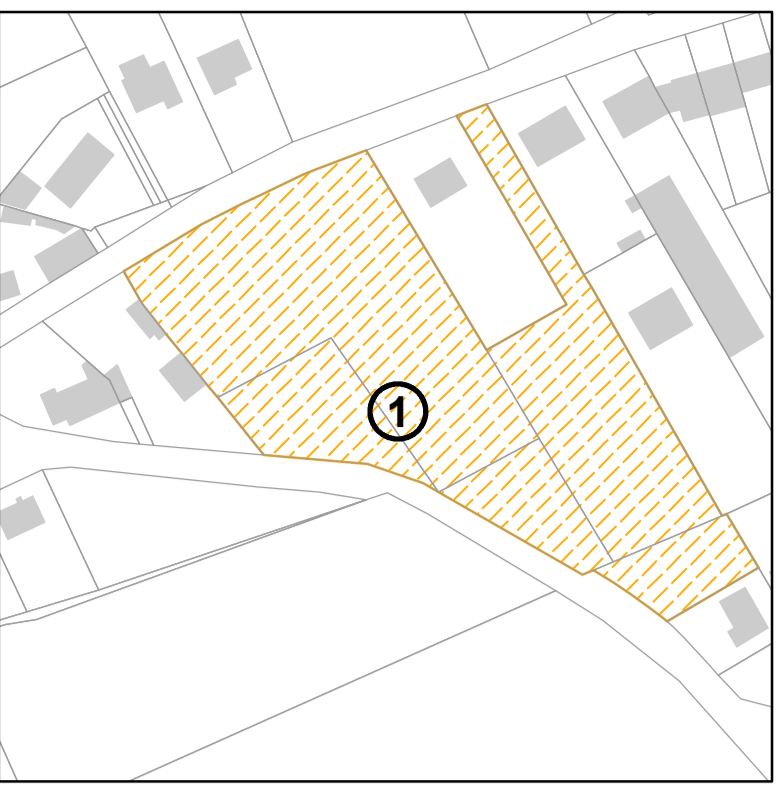
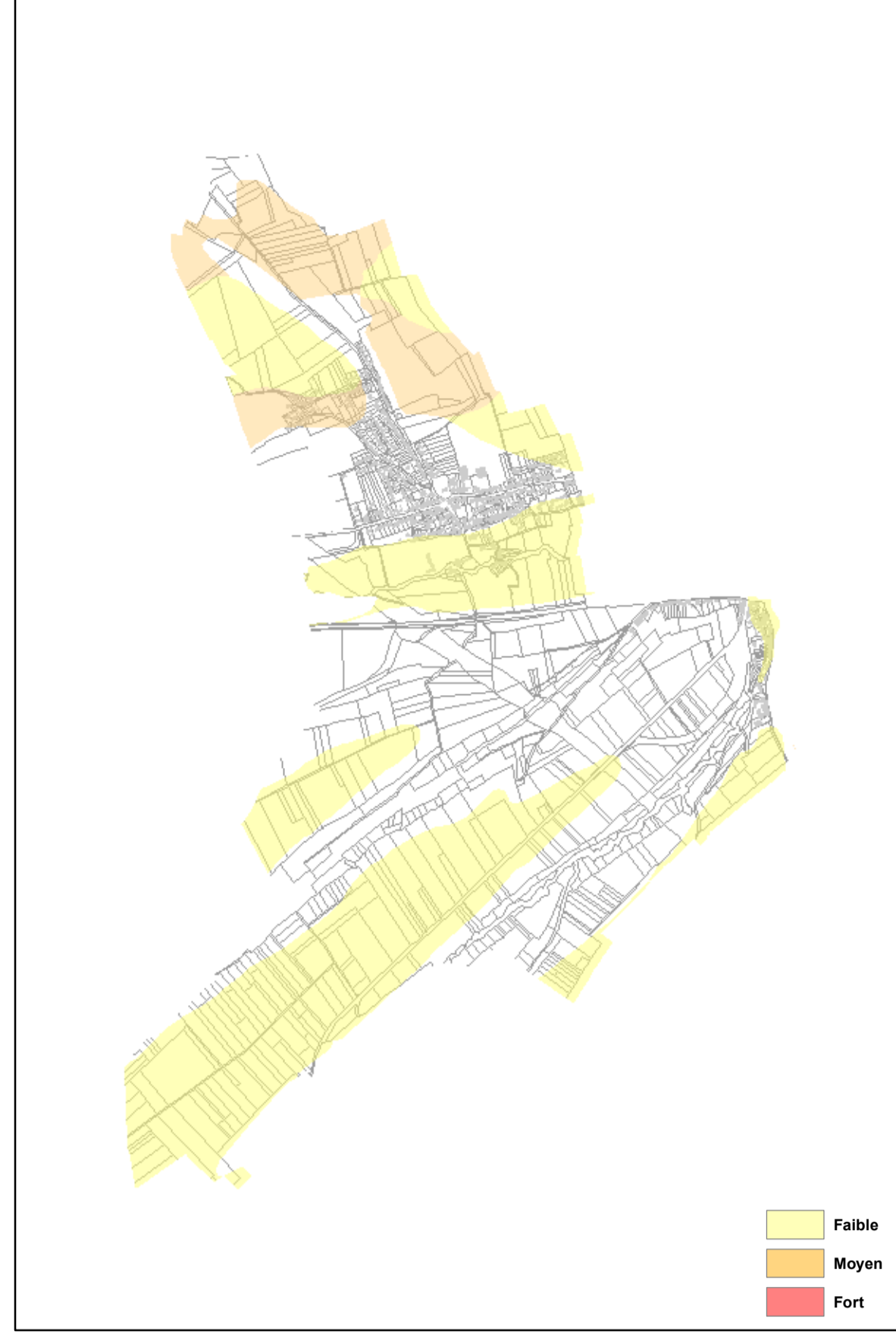


Secteur dans lequel est imposé un pourcentage de logements locatifs aidés (L-123-16 ^{Annex})
 1 Servitude imposant 15% minimum de logements locatifs aidés



Aléas retrait-gonflement des argiles sur la commune de HALLINES



Communauté d'Agglomération de Saint-Omer
 2, Rue Albert Camus - BP 20079 - 62968 LONGUEESSE CEDEX

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE HALLINES

Document graphique

Date : 11 / 03 / 2011

Ech. : 1 / 5000



Service aménagement / urbanisme - BC / DL

tél : 03 21 93 14 44 - fax : 03 21 39 22 23 - site : www.sain-omer.net

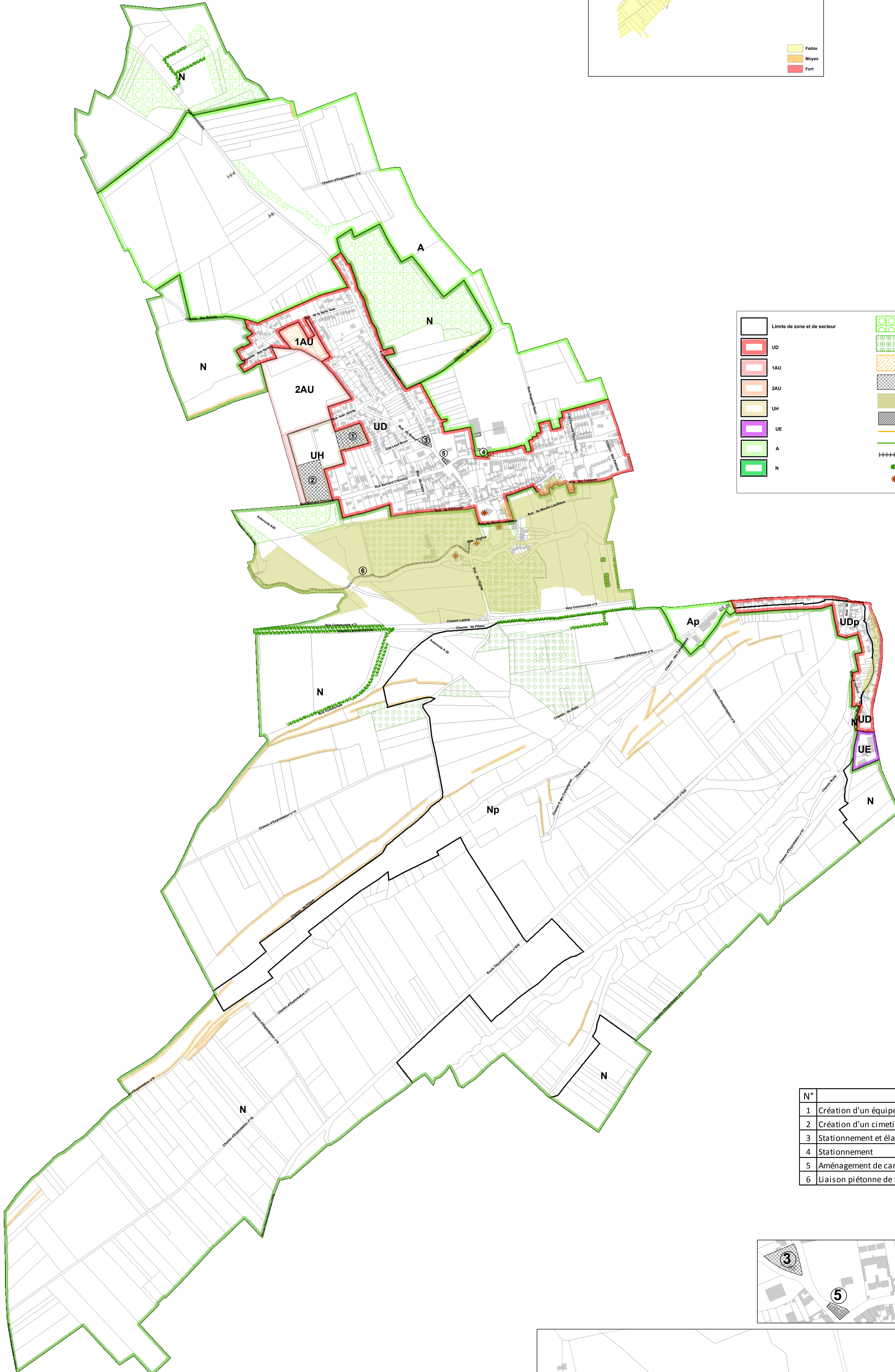
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 18 avril 2011

Approuvé le : 11/03/2011

Révisé le :

Modifié le :

Mis à jour le :



	Limite de zone et de secteur		Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
	UD		Espace vert protégé au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme
	1AU		Servitude "logements"
	2AU		Emplacement réservé
	UH		Secteur concerné par le plan de prévention des risques inondations de la vallée de l'Aa supérieure
	UE		Bâtiment présentant un intérêt patrimonial et dont le changement de destination est autorisé
	A		Talus à protéger au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme
	N		Hales à protéger au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme
			Fascine à préserver au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme
			Arbre de bel aspect à préserver au titre de la loi paysage
			Patrimoine à protéger

N°	Intitulé	Surface en m ²	Bénéficiaire
1	Création d'un équipement sportif	6100	Commune
2	Création d'un cimetière et d'un parking	10340	Commune
3	Stationnement et élargissement de voirie	11000	Commune
4	Stationnement	260	Commune
5	Aménagement de carrefour	320	Commune
6	Liaison piétonne de fond de vallée	3750	Commune

